

Zeitschrift: Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 51 (1975)

Heft: 5

Artikel: La chaîne documentaire : cadre logique et légitime pour l'analyse de nos problèmes d'information

Autor: Halkin, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La chaîne documentaire

Cadre logique et légitime pour l'analyse de nos problèmes d'information

Par *Jacques Halkin*, Bruxelles*

An Stelle idealistischer Empfehlungen und monopolistischer Tendenzen bei der Planung von Dokumentationsnetzen sollte ein von einer internationalen Organisation der Informationsverbraucher auf Basis der praktischen Erfordernisse aufgestellter «Kodex der Information» treten.

Un «code de l'information» établi sur la base des besoins pratiques par une organisation internationale des utilisateurs de l'information devrait remplacer les recommandations idéalistes et les tendances au monopole lors de la planification de la chaîne documentaire.

Les analystes de systèmes pèsent partout avec insistance pour que nos problèmes soient résolus suivant leur logique. Ils ont raison car, même si ce que les analystes nous apportent n'est pas fondamentalement neuf, il nous faut reconnaître que nos habitudes de spécialistes de secteurs de plus en plus étroits et aussi l'exercice du pouvoir autoritaire pouvaient nous faire perdre le sens de l'analyse authentique.

Il est prioritaire lorsque nous sommes devant un problème, nous disent-ils, de clairement définir les objectifs, de les analyser sous toutes leurs formes afin de préciser l'objectif vrai et fondamental, sorte de point gamma vers lequel tous les moyens mis en œuvre seront focalisés. Ceci conduit à définir le cadre à l'intérieur duquel les moyens disponibles (ou encore à imaginer) seront utilisés. La définition du cadre est fondamentale: le choix des outils en dépend.

Ainsi, l'éducation de l'enfant conduit à une vie patriarcale si ce problème est limité au cadre familial, mais, si le même problème est posé dans le cadre élargi de la société humaine, on modifie notamment l'objectif: il devient social, on ne se contente plus d'éduquer des enfants, l'objectif est devenu la formation des adultes. Le passage à un autre cadre a modifié l'objectif fondamental, et conduit nécessairement à choisir d'autres outils. Quelle est la cause du changement de cadre? En l'occurrence dans l'exemple choisi, comme dans presque tous les problèmes actuels, c'est l'accélération du changement. La tâche de mise à jour des programmes sera donc permanente, nous sommes contraints à une attitude prospective et critique, une attitude de remise en question.

* Nous remercions la rédaction de la revue «Intermédiaire» (Bruxelles), qui nous a permis de reproduire cet article paru dans le volume 6, numéro 7 du 4 avril 1975.

Nos problèmes d'information ne font pas exception. Nous allons les examiner sous les trois aspects qui viennent d'être définis:

- Le cadre d'action
- L'objectif majeur à retenir
- Les outils

* * *

Vu de façon extrêmement synthétisée, nous disposons de cinq catégories de dispositifs d'information documentaire:

1. Les réseaux d'échange.
2. Les dispositifs de circulation générale.
3. Les grosses centrales publiques d'information.
4. Les activités documentaires privées.
5. Les groupes de défense d'intérêts.

1. Réseaux d'échange

Les échanges entre savants fonctionnent depuis les temps immémoriaux avec une simplicité désarmante; un carnet d'adresses tenu à jour et l'affranchissement des envois suffisent. Tout revient à la connaissance des adresses de spécialistes, ce que chaque savant découvre progressivement, grâce aux contacts lors des congrès par exemple. De minuscules agendas de poche peuvent être plus puissants que les bibliothèques et les systèmes les plus réputés: David et Goliath. Cette entrée dans le sujet doit inciter à la modestie. A part les «refferal centers» et le «citation index» qui eux aussi sont des dispositifs d'aiguillage vers des spécialistes, les grands systèmes documentaires semblent négliger ces outils simples que sont les «adresses». Le réseau savant n'a pas du tout un caractère exhaustif, mais il offre trois avantages majeurs: – A chaque adresse on trouve un spécialiste qui se tient à la pointe du progrès dans un secteur défini. – L'information qui y est disponible est généralement la plus récente, enfin: – Le dispositif est favorable à l'ouverture du dialogue, il est conversationnel. Il y a aussi que l'information reçue est sélective et possède une probabilité valable de servir à l'innovation ou à la mise au point lorsque «l'adresse» est bien choisie.

2. Circulation ou disponibilité générale

Toute l'édition et toutes les grandes bibliothèques rentrent dans cette catégorie. C'est une masse énorme. Les moyens de sélection propres de l'édition et des bibliothèques ne sont pas parfaits du tout. Ce sont des organes de diffusion; organiser la sélection demanderait des spécialistes les uns en documentation, les autres dans chaque secteur traité. L'édition et la bibliothèque sont assez

forcément coupées de ceux qui seraient aptes à ces sélections. C'est un exemple évident du danger de considérer les professions de la chaîne documentaire comme indépendantes, et non comme ressortissant de la seule gestion de la chaîne entière. La situation actuelle a créé une faille entre ces professions. Cherchant à y porter remède on est amené à se poser les deux questions suivantes: Pourquoi les textes publiés ne sont-ils pas «matriculés» (adresses) par l'éditeur afin d'être traitables par tout le monde au moyen d'une référence mécanographique identique, qui serait bien plus utile et commode que la classique adresse bibliographique qui ne convient qu'au bibliothécaire? Pourquoi des cotes standardisées de sélection (mots-clés sortis d'un macrothesaurus collectif) ne sont-elles pas inscrites en tête de chaque texte publié, afin d'éviter l'hétérogénéité des cotes non standard données après l'édition, et afin d'éviter ainsi une masse inutile de travaux redondants? La communication entre éditeurs et bibliothécaires d'une part, documentalistes d'autre part est incommode, ce sont des professions qui gagneraient à être couvertes par une déontologie ressortant de la chaîne documentaire entière. Cette déontologie conduirait à mettre au point des outils de communication générale.

3. Centrales documentaires publiques

Les grandes bibliothèques tendent vers l'exhaustivité. Les centres documentaires aussi: car ils sont issus des bibliothèques. Ils ont ensuite quitté la bibliothèque ou tendent de la quitter, car les revues de résumés sont maintenant des «sources» plus complètes et plus commodes que les bibliothèques. L'objectif des centres est d'être exhaustif dans un secteur défini à l'intérieur duquel les clients posent leurs questions. Ce n'est pas un dispositif conversationnel: on ne discute pas les réponses, on les fournit, ce sont des services de distribution sélective. Un dispositif conversationnel dans ces grandes centrales publiques n'est pas théoriquement impossible, mais il serait ou non efficace ou non rentable: les spécialistes et les conseils, et aussi les centres spécialisés d'information, sont là pour ces relations conversationnelles, et remplissent ce rôle mieux et moins cher. Le problème véritable est autre; c'est la difficulté éprouvée par ces grands centres pour aiguiller vers les spécialistes, les conseils et les centres spécialisés. Ici aussi «vaincre l'isolement» implique des outils de communication supra-professionnels, c'est-à-dire installés au niveau de la chaîne documentaire entière. Les grosses centrales documentaires publiques étouffent dans un cadre étroit. A l'intérieur du cadre actuel on ne peut qu'améliorer le seul outil possible: l'informatique documentaire. Mais une fois le saut fait vers la chaîne documentaire des outils nouveaux deviennent possibles, basés sur une déontologie globale de la chaîne. Dans le cadre actuel la tendance est au monopole de la distribution, alors que le vrai problème a un autre objectif: la communication générale. Les centres publics s'orientent vers l'interconnection de plusieurs centres publics: cela ne peut guère conduire qu'à un plus puissant monopole de la distribution, mais ne modifie pas le pro-

blème dans le sens nécessaire. Ce problème changerait seulement de dimension.

4. Centres privés

Ce sont les centres documentaires d'entreprises. Dans cette catégorie rentrent aussi toutes les entreprises de conseils généralement spécialisées. Les premiers sont à la taille de l'entreprise. Les conseils sont généralement à la taille d'un secteur étroit bien tenu à jour. Les centres d'entreprises éprouvent des difficultés à être exhaustifs, l'exhaustivité coûte cher et le budget documentaire de l'entreprise est limité. La tendance au regroupement d'entreprises vers des réseaux documentaires collectifs est évidente et remédiera à ce point faible. Le réseau interentreprises sera non seulement associatif mais simultanément décentralisé par fonctions. L'une des caractéristiques du centre et du réseau d'entreprises est la participation du documentaliste aux buts de l'entreprise. Celui-ci est mis en condition pour bien remplir son rôle de «médiateur» entre des clients dont il analyse et connaît les besoins et une littérature où il lit et fait ses choix en conséquence. Le centre d'entreprise, quoique disposant de moyens limités, profite d'un atout majeur grâce à ce rôle de «médiateur» du documentaliste: l'information peut de ce fait être personnalisée. Nous pourrions reprendre ici la comparaison des centres publics et privés sur le thème déjà employé de David et Goliath: la personnalisation de l'information est plus significative, dans bien des cas, que l'exhaustivité des distributions. Cela ne doit pas conduire à un choix entre ces deux tendances, mais au contraire à leur association grâce à des dispositions de communication générale qui seraient prises au-dessus des cloisonnements actuels de la chaîne documentaire. Nous devons cesser de nous diviser en développant des activités «rivales» alors que des mesures d'ensemble simples peuvent conduire à les rendre «complémentaires».

5. Groupes de défense d'intérêts

L'accroissement continu des pouvoirs des «décideurs» d'aujourd'hui demande à être compensé. Mai 1968 n'est pas un vain mot, mais un signal. La défense du consommateur, celle de l'environnement, les groupes de défense fiscale, les achats collectifs en bourse, les groupes de pression de tous types et, évidemment, les syndicats ne sont que des exemples de la revendication et de la lutte qui se développe partout. Ce sont des organismes qui ont leur place dans le régime démocratique. Robert Jungk dans son dernier ouvrage traduit en français «Pari sur l'homme» cite le groupe de travail suisse «Alternatives helvétiques» dont les conclusions sont résumées par un texte dont nous produisons l'extrait suivant:

«Toute la politique et tous les débats publics tournent autour du ,comment'. Il n'y est jamais question du ,pourquoi'. Cette formule renvoie à

l'une des grandes faiblesses de la démocratie actuelle. . . les citoyens sont introduits beaucoup trop tardivement dans le processus de décision. Les objectifs et les projets sont élaborés dans un petit cercle d'initiés, où l'opinion publique n'a aucun droit de regard. Elle n'est consultée – et cela non plus dans tous les cas – que juste avant qu'une décision irrévocable n'intervienne. Les citoyens n'ont aucune influence sur les plans à long terme; le plus souvent ils ignorent même l'existence de tels plans. Les autorités doivent connaître les vues de l'opinion publique et en tenir compte. Grâce à un système de communication développé, elles doivent planifier et gouverner en total accord avec les citoyens. Et les citoyens doivent non seulement connaître mais vivre la participation comme une réalité et non comme un leurre.»

La distinction entre information par les «pourquoi» et information par les «comment» résume de façon réaliste les relations entre le pouvoir et les administrés suivant que le pouvoir est autoritaire ou accepte la participation. Cette distinction nous fait voir les Groupes de Défense d'Intérêts de tous genres sous un jour nouveau: si nous voulons que leur action ne soit pas centrée sur la contestation et l'obstruction aveugles, nous devons rendre leur action constructive en leur apportant plus d'information et en les autorisant ensuite à plus de participation. Tous nous ressentons clairement la certitude que ces groupes de défense sont des puissances montantes et cette autre certitude qu'il devient rapidement indispensable d'organiser les relations et les communications avec et entre ces micro-groupes de défense et de contestation. Pour acheminer toute la masse, dans certains cas énorme, d'information qui leur est nécessaire et qu'il leur appartient de dépouiller et de traiter suivant «leur génie propre», il faudra des dispositifs «d'aiguillage» basés sur de nouveaux systèmes d'adresses standard, et des dispositifs de communication générale et collective établis au niveau de la chaîne documentaire entière. Nous avons à faciliter une décentralisation systématique. Le dispositif qui sera nécessaire dans ce but demande l'installation d'organismes de contrôle au niveau de la chaîne documentaire entière, et non plus au niveau du «mail-lon» particulier de la sélection documentaire. Ces groupes de défense d'intérêts ne pourront passer de la contestation à un rôle constructif, c'est-à-dire créatif que si leur dynamisme est alimenté par l'information nécessaire à cette création.

Synthèse et conclusion

Dans l'exposé précédent le lecteur pourrait estimer hors de propos la large place qui a été donnée aux groupes de défense d'intérêts. De cette part de l'exposé la conclusion est cependant vraiment importante: de tels groupes ne seront créatifs que s'ils rencontrent l'information nécessaire à cette création, leur dynamisme de groupe étant là pour faire le reste de cette création. Il y a là un mécanisme complexe qui ne peut pas être satisfait par le jeu habituel de

questions-réponses de nos centres de distribution centralisés de l'information. Il est inconcevable que Galilée eut pu poser des questions à autrui pour découvrir l'isochronisme pendulaire, ou Archimède la poussée hydrostatique: leurs observations ont apporté l'information qui a entraîné leur recherche du «pourquoi» et leurs découvertes.

Actuellement un nombre incroyable de groupes de recherche ont le dynamisme qui conduit à la création, mais ils ne disposent pas de ces centres d'information spécialisés qui, par un dialogue souvent des plus subtil, réussiront à faire circuler dans leurs rangs l'information qui ferait fructifier leur dynamisme.

Je crois que nous devons prendre conscience que, un peu partout, la puissance créatrice existe. Mais elle ne trouvera moyen de se réaliser que si l'information (qu'elle attend, mais qu'elle est incapable de formuler en des demandes claires), que si cette information circule et provoque cette sorte de catalyse nécessaire entre des idées latentes, des informations souhaitées (mais inexprimables encore) et un dynamisme qui cherche un exutoire. Dans les chapitres que le rapport de la commission WEINBERG consacre aux centres spécialisés d'information il est écrit:

«Specialized information centers, to be fully effective, must be operated in closest possible contact with working scientists and engineers in the field.»

C'est ce contact intime qui peut, seul, provoquer cette action de catalyse qui est le déclencheur de toute création.

Ce n'est pas pour rien que, en 1963, au moment où la France a été sous la menace d'être coiffée par le projet de l'ANEDA, dispositif d'information national qui aurait dû être à la fois monopolistique et centralisé, le Dr P. R. Brigoo, de l'Institut Pasteur, a publié un article accusatoire intitulé «Veut-on tuer les centres spécialisés?»*

Le débat opposant les organisations centralisées de l'information et celles qui par la décentralisation sont mieux aptes à participer à ces «pourquoi?», dont les réponses conduisent à la création, est sans cesse rouvert. Il apparaît ainsi clairement que ce genre de débat se développe autour d'un enjeu fondamental: la créativité de l'information. C'est une lutte que les défenseurs de la créativité doivent gagner. Cette lutte doit être gagnée en rendant ces deux conceptions complémentaires, et non plus rivales comme elles menacent souvent de le devenir.

L'information a de multiples aspects pratiques que nous pouvons tenter de faire entrer en quatre catégories:

L'information-distribution-sur-demande, ce qui est l'optique des grosses concentrations documentaires.

* Publié par «L'expansion de la recherche scientifique», Paris, N° 18, Septembre 1963.

– L'information individuelle, qui est celle résultant de l'observation personnelle, dont la lecture et les mass media.

– L'information-entraide, qui est active dans les ensembles homogènes focalisés sur un objectif (par ex.: le progrès de la science, les objectifs de l'entreprise).

– L'information-création qui naît de la conjugaison de la saisie de l'information circulante par les cerveaux déjà assez informés pour cette saisie et qui, par leur sens critique et leur dynamisme, produiront du neuf.

La première de ces catégories, l'information-distribution-sur-demande, est celle à laquelle on consacre actuellement les capitaux les plus considérables, celle vers laquelle sont canalisés des plus puissants outils de l'informatique. Cependant les besoins sont en grande partie bien différents de ce que cette première catégorie semblerait établir. Il ne pourrait être passé sous silence que les conclusions officielles du Congrès de Luxembourg de mai 1973 ont souligné que «la documentation n'est pas toujours indispensable au chercheur, qui a d'autres sources, et pas assez spécifiques pour l'industrie». Il apparaît dès lors que ce ne sera pas en continuant à augmenter la puissance des grosses centrales-de-distribution-sur-demande que les chercheurs et les industries pourront recevoir une aide meilleure: c'est en modifiant l'action et non en la renforçant que ce résultat peut être obtenu.

Il y a donc une nouvelle direction à prendre. Laquelle? L'ensemble de notre exposé a conduit à une conclusion simple et claire: élargir le cadre de travail. Nous ne pouvons pas persister à traiter les affaires de la chaîne documentaire entière en concentrant nos efforts sur le seul maillon de la sélection documentaire, aussi important puisse être ce maillon. Les «autres sources» dont dispose le chercheur, et aussi l'industrie, sont innombrables et toutes mettent en jeu la circulation de l'information et la communication entre les spécialistes dépositaires capables d'aiguiller vers d'autres personnes et capables de donner des avis solides. Ce ne sont pas des concentrations massives qu'il sera chaque jour plus illusoire que la veille de tenter de tenir à jour. Il faut donc opter définitivement pour l'organisation en réseau communicatif et puissamment décentralisé. Secondairement, les grosses concentrations documentaires deviendront plus utiles parce que, précisément, la maintenance du réseau rendra leur accès plus facile.

Il faut donc remettre en question, et le faire rapidement. Nous devons étudier la chaîne documentaire comme une entité unique, comme un corps d'un seul tenant, et non plus comme un ensemble d'activités indépendantes. L'interdépendance, que le second rapport du Club de Rome met en évidence au niveau mondial, prend une grande signification pour le, et les, réseaux documentaires qui nous sont nécessaires d'urgence. Il ne s'agit nullement de faire revivre le mythe irréel du système universel d'information vers lequel tout projet centralisé tend implicitement (tendance au monopole), mais il

s'agit de créer ce qu'on pourrait désigner par un «code de la route» de l'information. Ce «code de la route» devrait permettre de mettre en commun ce que nous acceptons de mettre en commun, tout en laissant bien entendu à chaque groupe, organisme ou micro-organisme en présence la responsabilité entière du traitement suivant leurs conceptions propres, suivant leur génie propre.

En nous référant à l'exposé précédent trois tâches apparaissent urgentes pour ceux qui seront chargés de ce «code de la route» de l'information:

– Le matricule donné dès l'édition à chaque texte: ainsi ce matricule remplacera les numérotations de tous genres qui ont conduit au désordre.

– L'édition de chaque texte avec un en-tête faisant mention des termes valables choisis dans un macrothesaurus collectif: ainsi, à partir des textes édités, quiconque pourra les grouper en «secteurs d'intérêt général» permettant ensuite la recherche par «profils généraux».

– L'assouplissement des règles de copyright, sans quoi la circulation et la communication rapide et bon marché peuvent devenir impossibles.

Ce qui importe est l'acceptation générale de règles claires sur de tels sujets. Cette acceptation ne sera pas possible sans installer une «police», c'est-à-dire sans que nous disposions d'organismes nationaux et internationaux établissant, puis faisant respecter, une éthique et une déontologie de la chaîne documentaire entière.

C'est donc dans une direction nouvelle choisie dans un cadre nouveau que l'action documentaire doit maintenant se développer. Cela ne veut pas dire que les grosses centrales documentaires que nous connaissons actuellement deviendraient inutiles. Au contraire c'est dans ce cadre nouveau qu'elles deviendront efficaces. En conduisant l'information dans cette direction nouvelle nous serons surpris de découvrir à l'informatique de multiples usages nouveaux. Celle-ci deviendra un merveilleux outil à la disposition de tous, alors que nous la connaissons comme un maître contraignant et contesté autant que coûteux, susceptible de conduire au monopole étatique et conduisant progressivement vers l'étouffement de la créativité.

Proposition

Au cours des dernières années nous avons connu un assez grand nombre de rapports magistraux étudiant la chaîne documentaire: le rapport de monsieur Gaston Boutry en France (1963) qui en étudiant le cas français a écarté la centralisation massive projetée par l'ANEDA, le rapport américain de la commission Weinberg, également en 1963, qui a prôné le développement des centres d'information spécialisés pour de multiples raisons pleinement justifiées, le rapport du SATCOM en 1969 qui a préconisé les «need group services», c'est-à-dire une organisation à plusieurs étages de généralité, puis

plus récemment le projet UNISIST qui ne semble pas avoir produit le maximum de ses possibilités et qui doit encore probablement décanter le bon du moins bon de ces recommandations.

La caractéristique commune de tous ces rapports est de nous avoir donné en général des conseils excellents, la plupart axés vers la cohésion de la chaîne documentaire. Leur faiblesse commune a été de se confier au niveau des recommandations souvent beaucoup trop complexes pour pouvoir être respectées par tout le monde. On n'y trouve pas de projet de réalisation pratique et générale accompagné d'un plan de mise en œuvre, sur des sujets comme le matricule du document par l'éditeur, le macrothesaurus collectif et le copyright. On peut se demander pourquoi, dans l'ensemble des activités humaines, l'information documentaire serait la seule à ne pas réussir à se «mondialiser» en se donnant les organisations nécessaires pour cela.

La Belgique a été, avec Otlet et Lafontaine, le pays promoteur de la Classification Décimale Universelle. Ce fut probablement le seul dispositif d'ensemble qui a réussi à couvrir la totalité de la chaîne documentaire, car toutes les professions, créateurs et utilisateurs d'information, éditeurs, bibliothécaires, documentalistes, traducteurs, littérature secondaire de résumés, ont toutes été concernées et se sont servies de la CDU. Ce fut, malgré les critiques que le temps a accumulées sur la CDU, une vaste tentative de réseau participatif ouvert.

Sous une forme adaptée aux nécessités actuelles et futures, c'est cela qu'il nous faut: un réseau participatif ouvert. Nous avons besoin pour cela d'un code de la chaîne documentaire afin de rendre l'information plus libre, plus dynamique et plus efficace.

Pourquoi la Belgique ne reprendrait-elle pas l'initiative en proposant à la Communauté Européenne de promouvoir l'idée d'un organisme international chargé de la déontologie documentaire? Nous pourrions le nommer URED, ou *Union pour la rationalisation des échanges documentaires*.

La Communauté Européenne est très sensibilisée aux problèmes documentaires, et l'initiative proposée est d'un grand intérêt général. L'OCDE serait le catalyseur naturel vers le niveau international, car tous les pays de la Communauté en sont membres. Il est évident que cette union internationale serait doublée par des coéquipiers chargés de la déontologie de chaque chaîne documentaire nationale. Ces organismes nationaux pourraient prendre la forme d'un ordre national, similaire à ceux existant déjà dans chaque pays. Il n'y a rien de risible à créer des ordres nationaux chargés de la déontologie documentaire au moment où l'information a pris rang de troisième phénomène de base à côté de la matière et de l'énergie.

Je suis actuellement très pessimiste pour l'avenir de notre organisation documentaire. Je pense ne pas être le seul à avoir tiré de telles conclusions. Je ne pourrais reprendre confiance que si nous rationalisons la chaîne documentaire comme je viens de le proposer. Nous avons été aveuglés par l'usage

de l'informatique dans un cadre trop étroit. Nous avons oublié de proportionner le cadre et les outils. Le cadre naturel de nos problèmes, et implicitement le cadre naturel pour l'analyse de nos problèmes, est la chaîne documentaire tout entière. Il est urgent de travailler dans ce cadre élargi, de s'y installer en assurant la cohésion de la chaîne, et ensuite nous pourrons laisser l'informatique prendre son essor dans ce cadre nouveau. On a trop souvent mis la charrue avant les bœufs, il n'est que temps de remettre l'attelage en bon ordre!

Dans un monde où l'interdépendance est maintenant la règle nous n'avons pas d'autre issue: écarter nos rivalités en nous installant dans le cadre global de la chaîne documentaire où toutes les initiatives seront complémentaires.

MITTEILUNGEN VSB — COMMUNICATIONS DE L'ABS

PROTOKOLL DER GENERALVERSAMMLUNG

Samedan, den 13. September 1975

Der Präsident der VSB, Dr. A. Gattlen, Direktor der Walliser Kantonsbibliothek in Sitten eröffnet um 16.15 Uhr in der Sela comünela von Samedan die 74. Generalversammlung. Mit besonderer Freude kann er als prominenteste Gäste den Vorsteher des Erziehungs- und Sanitätsdepartementes des Kantons Graubünden — und damit dessen oberster Bibliotheksherr —, Regierungsrat Otto Largiadèr und den Gemeindepräsidenten von Samedan, Giuseppe Lazzarini, sowie Kurdirektor Gian Leder begrüßen. Herr Lazzarini hat sich in verdankenswerter Weise zur Verfügung gestellt, die etwa 120 Gäste aus der ganzen Schweiz in die Problematik der Wahrung rätoromanischer Sprache und Kultur einzuführen.

Wie jedes Jahr ließen es sich auch die geladenen Gäste aus dem In- und Ausland nicht nehmen, dem Ruf der befreundeten Fachvereinigung Folge zu leisten: die Vereinigung Österreichischer Bibliothekare entsandte ihren Präsidenten, Hofrat Dr. Friedrich Rennhofer, Direktor der UB Wien; der Verein Deutscher Bibliothekare delegierte seinen Vizepräsidenten Dr. Max Pauer, Direktor der UB Regensburg; Frankreich war dieses Jahr mit zwei Vertreterinnen anwesend, nämlich Mme Dr. Danièle Taesch, Bibl. de la Ville Mulhouse und Mme Geneviève Nicole-Genty, Bibl. interuniversitaire, Paris; Italien schließlich ließ sich durch Dott. Antonia Monti, Biblioteca nazionale Firenze, vertreten. Zum ersten Mal war auch der Verein der Bibliothekare an öffentlichen Büchereien Deutschlands eingeladen worden: Er entsandte Fr. Ilona Kickbusch, Konstanz. Die befreundeten Vereinigungen aus dem Inland waren durch folgende Herren vertreten: Thomas J. Tanzer, Direktor der Bibliothek der EPF Lausanne, für die SVD und Dr. Oscar Bettschart für den SBVV (Verlegergruppe). Die VSA tagte am selben Tage und mußte sich infolgedessen entschuldigen lassen. Verdienten Beifall ließ der Präsident schließlich den Organisatoren der Jahresversammlung, Kantonsbibliothekar Dr. Remo Bornatico und seinen Mitarbeitern sowie Sekundarlehrer Rico Vital, Leiter der